



Le Sard' Infos



Bulletin municipal - Juin 2009 - N° 3

Le mot du Maire

Chers Concitoyens,

nous vivons une période délicate où chacun est saisi par le doute sur son avenir, sur son emploi. Il nous faut malgré tout rester confiant. Nous avons souhaité maintenir l'activité économique, c'est dans cet esprit que nous avons conçu notre budget 2009, en s'inscrivant dans le plan de relance, c'est-à-dire s'engager à investir une somme au moins égale à la moyenne des investissements des 4 dernières années plus un euro. Bien entendu, il s'agit d'investissements incontournables et raisonnés : réfection complète de la rue J. Gasté, création d'un parking au stade P. Guérin, réhabilitation des lavoirs et suppression du transformateur rue des Quais, travaux sur bâtiments communaux, etc.

Nous avons lancé les études et la concertation sur l'aménagement du centre ville. Le groupe de réflexion de cette opération s'est déjà réuni à quatre reprises, une réunion publique a été organisée ; la prochaine aura lieu en septembre, après concertation entre le cabinet d'études et Monsieur l'architecte des Bâtiments de France. Nous comptons sur la présence du plus grand nombre à cette prochaine rencontre. Votre avis nous intéresse, car il s'agit de donner au cours des années futures, un nouveau visage à notre cité, agréable, attrayant, convivial et vivant dans le souci de son accessibilité pour tous. Une étude ZPPAUP (Zone Protégée de Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) est lancée. Ces deux études ont pour objet de redessiner Villedieu à moyen et long terme.

Nous voulons faire de Villedieu une ville propre et agréable pour y vivre mieux. Notre Personnel a remis en valeur le jardin public et aménagé un espace détente à la Commanderie.

Nous comptons sur le civisme de tous pour respecter ces équipements et garder à ceux-ci l'attrait de leurs premiers jours. Il s'agit de biens publics qui nous tiennent à cœur et qui, je le sais, vous appréciez. Un agent communal est chargé de la propreté de notre cité chaque jour de la semaine ; nous allons étendre ce service au week-end l'été. Nous comptons sur les Sourdins pour maintenir ces efforts en ce sens, et, pour que ceux qui n'en ont pas encore pris conscience, comprennent l'intérêt commun.

Merci d'avance de maintenir notre ville accueillante.

Puisqu'arrive la période estivale, je voudrais souhaiter à tous de profiter de ces jours de détente pour bien vous reposer.

Votre Maire, Daniel MACÉ

Noce Normande 1900 - 12 juillet 2009

L'association Culture, Art et Tradition soutenue par la mairie de Villedieu Les Poêles, l'union des commerçants et les associations de quartiers organisent une noce normande de grande ampleur : 60 figurants, 7 mises en scène, etc.

Cet événement animera l'ensemble de la ville. Il sera l'occasion de soutenir la vie touristique et commerciale de Villedieu Les Poêles et de faire découvrir au grand public des savoir-faire rares liés aux traditions du costume et du mariage.

Villedieu est en fête, les vitrines mettent leurs habits de noce, les lavandières du bord de Sienne se mettent à chanter, l'armoire de la mariée se laisse exposer au musée du meuble : un air de noce envahit la ville, le dimanche 12 juillet à partir de 10 heures.

Programme et réservation pour le dîner animé par La Loure, fin juin à l'Office du tourisme.



Photo Studio Bataille

Qu'est ce qu'un budget municipal ?

Le budget municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Il constitue en ce sens un « **acte majeur** » dans le cycle annuel de la vie de la collectivité, car il traduit, outre les aspects de prévision et d'autorisation, les choix politiques de l'équipe dirigeante en terme de gestion des services publics et de réalisation d'équipements.

À travers le budget, c'est la commune et ses habitants qui sont concernés. Il s'agit en effet de satisfaire les besoins d'aujourd'hui tout en préparant la satisfaction de ceux de demain.

Données générales du budget communal 2009

Le budget primitif de la commune présente l'équilibre général suivant :

- Fonctionnement :4.459.846 €
- Investissement :2.854.185 €
- Total :7.314.030 €

La **SECTION DE FONCTIONNEMENT** regroupe toutes les charges et les produits courants de la commune. Parmi les dépenses, on trouve l'électricité, l'eau, le chauffage des bâtiments communaux tels que les écoles, les terrains de sport, les salles de réunions mises à disposition des associations, les fournitures ou encore les charges de Personnel, la promotion de la culture, la restauration scolaire, l'entretien des espaces verts.

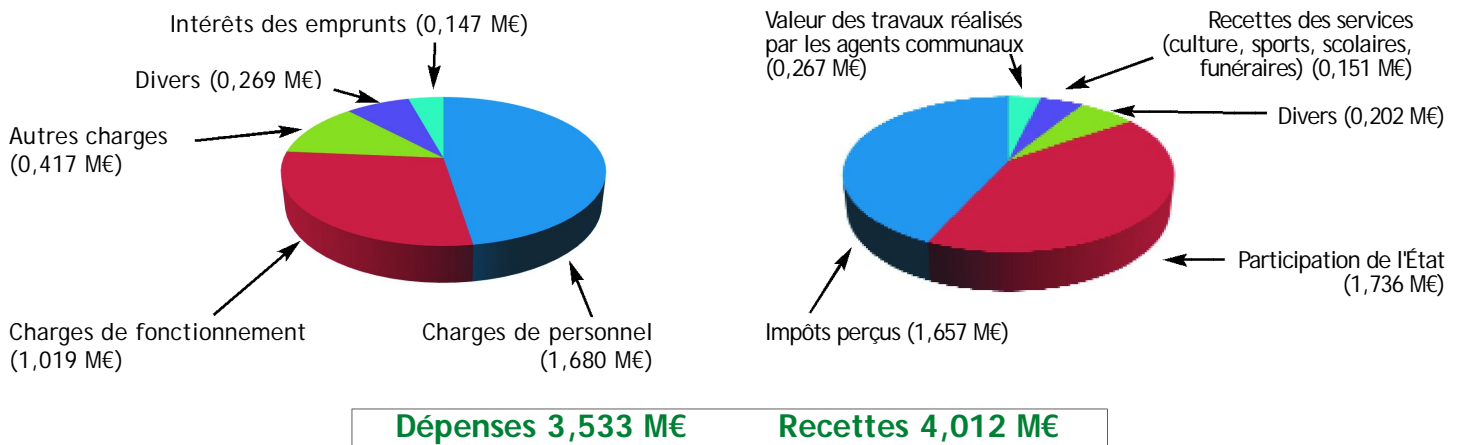
Les impôts et taxes, les dotations et participations de l'Etat constituent l'essentiel des recettes.

La **SECTION D'INVESTISSEMENT**, pour l'année 2009, correspond, au niveau des dépenses, aux différents travaux de l'année, à l'achat de matériels, au remboursement des annuités d'emprunt et en recettes, aux subventions reçues pour les programmes, aux amortissements, à l'excédent de la section de fonctionnement, au Fonds de Compensation de la TVA et à la réalisation de nouveaux emprunts.

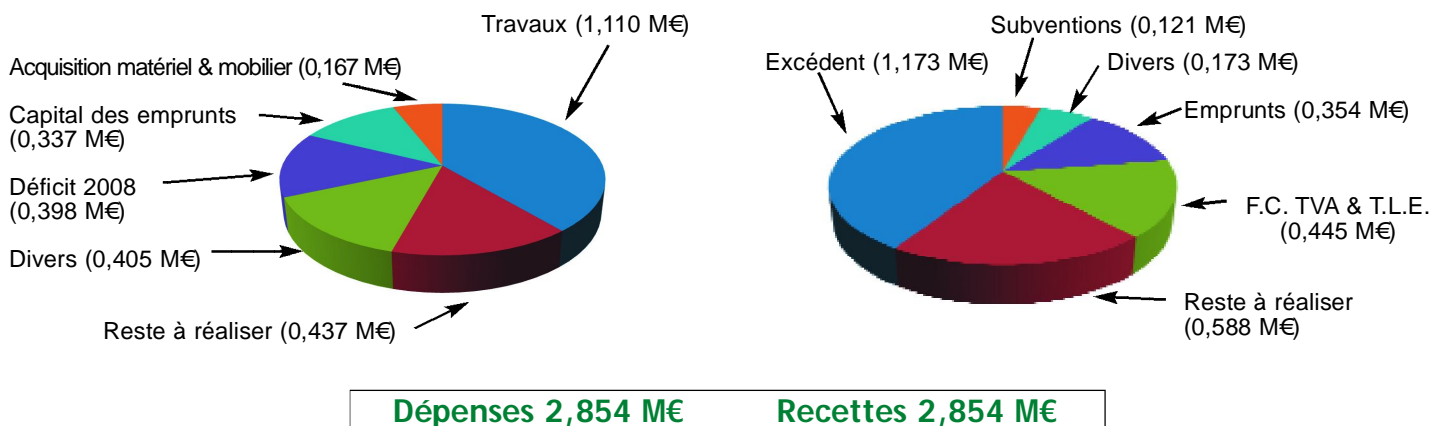
Les taux d'imposition 2009 votés par le Conseil Municipal restent identiques à ceux de 2008 :

- taxe d'habitation : 10.90 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.09 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.46 %
- taxe professionnelle : 9.24 %

Section fonctionnement



Section investissement



Accueil emploi

Accueil Emploi met au service des particuliers, des entreprises et des collectivités, un personnel adapté à vos besoins couvrant un large type de missions telles que ménage, repassage, garde d'enfants, soutien scolaire, jardinage, manutention, petit bricolage, travaux de peinture, tapisserie, petite maçonnerie, etc.

NB : pour les activités relevant des services à la personne, réduction d'impôts à hauteur de 50 % du montant dépensé, dans la limite du plafond en vigueur.

Aucune démarche administrative : un simple contrat, une facture en début de mois.

En faisant appel à Accueil Emploi, du lundi au vendredi au 02 33 19 10 80, vous participez à l'insertion des demandeurs d'emploi.

« Traiter Mieux , Traiter Moins »

La commune de Villedieu a approuvé une charte d'entretien des espaces publics. Ainsi, la commune s'est engagée à mettre en œuvre de bonnes pratiques de désherbage, respectueuses de l'environnement : limiter les traitements chimiques, utiliser des techniques alternatives, intégrer des contraintes d'entretien dans les projets d'aménagement, former les agents, sensibiliser la population.

Désherbons autrement. Ne traitez pas à proximité de l'eau !

Les produits phytosanitaires portent en effet atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et peuvent menacer ou détruire la faune ou la flore aquatique.

N'oublions pas ! Désherber autrement, c'est possible et c'est bon pour l'environnement.

Un exemple : pour désherber les terrasses, les cours et les allées pavées, il suffit de verser de l'eau bouillante au pied des herbes indésirables pour les supprimer de manière économique et sans polluer.



Aire de jeux

Pour cet été, les enfants et adolescents pourront profiter à nouveau du skate park.

Il sera mis à leur disposition courant juin, à proximité du plateau sportif du collège Le Dinandier.

Médiathèque / Portage à domicile

Une enquête en cours recense les besoins de portage à domicile d'ouvrages pour les personnes à mobilité réduite et les personnes ne pouvant se déplacer.

Si vous n'avez pas eu connaissance de ce nouveau service, vous pouvez contacter la médiathèque au 02 33 91 00 91.

Dates à retenir

Juillet

Dimanche 12 : Noce Normande 1900

Lundi 13 : Bal populaire avec É. Corfa

Dimanche 19 : Braderie, brocante, vide-grenier

Août

Samedi 1er et dimanche 02 : Fête de la confiture

Mercredi 12 : Soirée Folklore international

**Visites guidées nocturnes
le vendredi pendant la saison estivale**

Samedi 17 octobre à 14 h 30,
après-midi convivialité pour les 70-75 ans

Concours maisons Fleuries

Vous prenez un soin particulier à fleurir votre balcon, votre jardin, vos fenêtres ou votre terrasse ?

Vous souhaitez participer à l'effort d'embellissement de Villedieu les Poêles ? Inscrivez-vous dès aujourd'hui au Concours des maisons fleuries, organisé par la commune, date limite d'inscription en mairie : 15 juillet.

Le jury notera et classera les fleurissements fin juillet, suivant les critères que sont :

qualité - harmonie des couleurs - originalité - entretien.

Centre aéré

Le centre aéré sera ouvert du :
6 juillet au 28 août 2009

Inscription au :
02 33 61 05 79
ou
02 33 51 31 82

Expression de l'opposition

«Notre point de vue.

La majorité n'ayant accordé que 40 mots par personne à l'opposition pour communiquer dans le bulletin municipal, Mme Lépicié et Mrs. Lechevalier, Lehéricy et Martin se sont regroupés pour communiquer avec vous.

Depuis un an nous assistons à une frénésie de dépenses que nous ne partageons pas tant au niveau de Villedieu que de la communauté de communes gérée par la même équipe.

Achat de maisons soit pour destruction soit pour en faire un transformateur EDF soit sans objectif clairement défini.

Construction onéreuse du nouvel office de tourisme qui passe de 200 à 250 m².

Rénovation dispendieuse d'un atelier Place du Pussoir Fidèle.

Et la zone du Cacquevel !

Malgré nos observations et nos nombreuses propositions nous n'avons pas été écoutés et nous constatons que la majorité qui s'est faite élire en dénonçant la politique de Monsieur Bayssat reprend tous les dossiers importants en les amplifiant.

Nous tenons à vous dire que nous resterons vigilants sur tous les dossiers municipaux et continuerons à assurer pleinement notre rôle d'élus responsables.

Madame LÉPICIER - Monsieur. LECHEVALIER -Monsieur LEHÉRICY - Monsieur MARTIN

«Chers Sourdins,
j'ai été attentif durant cette première année à vos attentes. Sachez que vous pouvez toujours me contacter pour en parler et compter sur moi.

Philippe DÉTREZ
ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE VILLEDIEU»

Du Passeport numérique au Passeport biométrique

Les passeports biométriques contenant une photo et des empreintes digitales **numérisées** succéderont progressivement aux passeports électroniques fabriqués depuis avril 2006. L'instauration de ce nouveau passeport s'inscrit dans le contexte d'un nécessaire renforcement de la sécurité des titres garantissant l'identité de la personne.



À Villedieu Les Poêles, **l'accueil des usagers** pour la demande de passeport est effectué **le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 à la mairie.**

Attention
Prévoir environ un mois
pour l'obtention du passeport

Afin d'assurer un accueil de qualité, il est souhaité de prendre rendez-vous.

Le tri sélectif

Le tri écologique des déchets et la collecte sélective sont des éco gestes.

En 1884, Eugène Poubelle inventa la poubelle. Il prévoit déjà la collecte sélective, trois boîtes à déchets sont obligatoires, une pour les matières putrescibles, une pour les papiers et les chiffons et une dernière pour le verre, la faïence ou les coquilles d'huîtres !!! faudra attendre près d'un siècle pour que le tri soit mis en place, vers 1970.

Le tri des déchets a cela de particulier qu'il implique chaque citoyen individuellement et concourt à le responsabiliser dans sa conduite environnementale.

Avec 27 bouteilles d'eau, on fabrique un pull polaire.

Chaque tonne de plastique recyclé fait économiser entre 600 et 800 kg de pétrole brut.



Petit rappel ... en cette période estivale

Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :



- **les jours ouvrables**
8h 30 / 12h et 14h 30 / 19h 30
- **les samedis**
9h / 12 h et 15h / 19h
- **les dimanches et jours fériés**
10h / 12h

Pôle de santé : la Communauté de communes s'engage pour le maintien des services de santé à Villedieu

En mai 2008, afin de « mettre en route » ce projet complexe et ambitieux, Mr GUILLOU, Président de la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles organise une réunion avec l'ensemble des acteurs potentiels de ce pôle de santé. Alors que le transfert de la compétence est opéré par l'ensemble des communes au profit de la Communauté de Communes de Villedieu, les professionnels de santé créent « l'association pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaire ».

En parallèle, la Communauté de Communes s'est rapprochée de la Polyclinique de la Baie pour acquérir le bâtiment de l'ancienne clinique. Puis tout s'accélère avec l'annonce par le Préfet de Région de l'intégration de ce projet dans le plan de relance initié par le gouvernement. Actuellement, si la Communauté de Communes a retenu le cabinet CG2I en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage et a lancé la consultation relative à la maîtrise d'œuvre, il reste à valider le projet technique et financier avec l'ensemble des partenaires.

Zone d'activités du Cacquevel - 10 ha viabilisés

Après une année de travaux, la Zone Artisanale du Cacquevel a été réceptionnée par Mr GUILLOU, Président de la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles ainsi que Mrs BIDET et MACÉ, respectivement Vice-président en charge des travaux et du développement économique, le mardi 9 juin 2009.

La commercialisation des parcelles (< 12 € du m²) est assurée par Monsieur MACÉ, Vice-président en charge du développement économique, que vous pouvez contacter au 02-33-90-17-90 ou au 02-33-61-85-90. Plusieurs entreprises se sont déjà rapprochées de la Communauté de Communes pour étudier l'acquisition de parcelles.

La Communauté de Communes de Villedieu les Poêles tient à remercier les riverains pour leur compréhension et la patience dont ils ont fait preuve durant ces 12 mois de chantier.

Dernière minute

Extrait de l'arrêté municipal du 16 juin 2009

Article 1 : jusqu'au 1er octobre 2009, il est interdit à tout mineur âgé de moins de 16 ans, non accompagné d'une personne majeure, de circuler de 22 heures à 6 heures du matin sur une partie du territoire de la commune de Villedieu-les-Poêles . .

Article 2 : Tout mineur en infraction avec les dispositions susvisées pourra être conduit, en cas d'urgence, par la Gendarmerie ou sur réquisition de cette dernière par la Police Municipale, . .

Étude d'urbanisme

Une étude d'urbanisme destinée à réaliser un schéma des orientations d'aménagement du centre ville a été lancée. L'enjeu est d'instaurer le dialogue entre les élus, les professionnels de l'urbanisme et les usagers (riverains, commerçants et autres). Une large concertation s'est mise en place pour que d'une réflexion collective naisse un projet partagé par tous.

L'ensemble de la population est invité à apporter ses réflexions lors de la **seconde réunion publique qui aura lieu en septembre.**